Missions, démarche et compétences du professeur de lycée professionnel

Avant-propos

Ce document donne quelques pistes de réflexion quant à la manière de mettre en œuvre son enseignement, il précise les missions et compétences du professeur exerçant en lycée professionnel (annexe 2) . Il s'agit de proposer des références communes aux différents acteurs du système éducatifs (dispositif de formation initiale, continue, universités, IUFM, corps d'inspection, établissement scolaire et professeurs). Pour autant, l'ensemble des compétences mentionnées ne saurait en aucune façon s'interpréter comme constituant un référentiel d'évaluation des enseignants. Ces compétences qui ne sont d'ailleurs pas complètement acquises en fin de formation initiale seront progressivement maîtrisées par la pratique de l'enseignement et la formation continue.

Les missions du professeur de lycée professionnel :

BO n° 22 du 29 mai 1997 - circulaire n° 97-123 du 23 mai 1997

Extrait :

Le professeur doit notamment être capable de concevoir, préparer, mettre en œuvre et évaluer des séquences d'enseignement qui s'inscrivent de manière cohérente dans un projet pédagogique annuel ou pluriannuel.

L'élaboration de ce projet implique qu'il sache, dans le cadre des programmes et à partir des acquis et des besoins de ses élèves, fixer les objectifs à atteindre et déterminer les étapes nécessaires à l'acquisition progressive des méthodes ainsi que des savoirs et savoir-faire prescrits. Elle suppose également qu'il s'informe des choix arrêtés par les autres professeurs de la classe et de sa discipline et en tienne compte.

Pour chaque séquence, il définit, dans ***le cadre de sa progression****, le (ou les)* ***objectif****(s) à atteindre, sélectionne les contenus d'enseignement, prévoit des démarches et situations variées favorables à l'apprentissage, adaptées aux objectifs qu'il s'est fixé et à la diversité de ses élèves.*
Il prévoit la succession des différents moments d'une séquence et en particulier l'alternance des temps de recherche, de tri et de synthèse d'information en utilisant, de manière appropriée, les différents supports, outils et techniques qu'il a choisis.

Le référentiel de compétences des enseignants s'articule autour de dix compétences communes au premier et second degré (encart BO n°1 du 4 janvier 2007). Elles se rapportent à des connaissances, des capacités ainsi qu'à des attitudes professionnelles fondamentales et indispensables pour remplir les missions confiées.

Exemple de démarche pour le travail de préparation (phase pré-active) d'une situation d'apprentissage

Cet exemple ne constitue en rien une recommandation normative, chaque enseignant doit conserver sa liberté pédagogique

REFERENTIEL

- Élaborer la **PROGRESSION**
- Positionner la **SITUATION D'APPRENTISSAGE** dans la **progression** et définir la durée globale de la séquence d'apprentissage
- Définir les **OBJECTIFS OPERATIONNELS**
- Définir les **PRE-REQUIS**
- Rédiger le **DOCUMENT DE SYNTHESE (NOTIONS MINIMALES** à faire acquérir aux élèves)

- Rechercher les **SUPPORTS** (identification des sources)
- Définir les tâches ou **ACTIVITES** proposées aux élèves
- Définir la **STRATEGIE PEDAGOGIQUE** *(Méthodes utilisées, chronologie, découpage de la séance…)*
- Élaborer une **FICHE PEDAGOGIQUE**
- Élaborer la **SEQUENCE PEDAGOGIQUE (diaporama, support de travail élèves, document du professeur, reproduction des documents etc.)**
- Définir les **OBJECTIFS D'EVALUATION ET LE TYPE D'EVALUATION (formative, sommative etc.)**

GLOSSAIRE

→REFERENTIEL : Le référentiel est l'outil de référence de la formation. • Il présente le diplôme, cite l'arrêté de création, donne une description des activités professionnelles en lien avec le diplôme • Il recense l'ensemble des compétences et des savoirs associés qui devront être maîtrisés en fin de formation, • Il fixe les niveaux d'exigence minimale. • Précise le règlement et la définition des épreuves d'examen. Trouver les référentiels : *http://www.cndp.fr/produits/pubadmin/*	**→PROGRESSION :** Le référentiel sert de support principal pour élaborer sa progression. En élaborant la progression les compétences et les connaissances vont être découpées en situations d'apprentissage. Par ailleurs, la progression prend en compte les contraintes matérielles, de temps, les objectifs pédagogiques à atteindre par séquence. Cette progression peut être annuelle ou pluriannuelle sur le cycle de formation.
→OBJECTIFS OPERATIONNELS : prévoir et décrire ce que l'élève devra savoir ou savoir faire à la fin de la situation d'apprentissage. Opérationnaliser un objectif consiste à définir : - *Les conditions dans lesquelles va se dérouler l'activité prévue,* - *Les activités proposées à l'élève et pouvant être observées afin d'évaluer son degré de réussite.* - *Les exigences que l'élève doit satisfaire pour réussir l'activité proposée*.	**→ACTIVITES :** après avoir sélectionné les supports, il s'agit de formaliser des tâches ou des activités et les organiser entre elles de telle sorte que l'élève acquiert effectivement les compétences visées. - Activités qui permettent à l'élève d'exprimer et de prendre conscience de ses représentations sur un sujet donné, - Activités qui suscitent des démarches de réflexion et d'action, - Activités de généralisation.
→PRE-REQUIS : Il s'agit des compétences, des connaissances absolument nécessaires pour franchir une nouvelle étape et atteindre les objectifs définis.	**→FICHE PEDAGOGIQUE :** document professeur qui est une synthèse de la stratégie pédagogique mise en place pour permettre aux élèves d'atteindre les objectifs fixés. Elle prévoit les activités élèves, professeur, l'utilisation des outils pédagogiques. Elle permet une meilleure gestion du temps, ….
→NOTIONS, CONNAISSANCES : la rédaction de cette synthèse des connaissances permet d'être précis dans la recherche de supports et d'activités. Cela permet de gagner du temps lors de la préparation de la situation d'apprentissage.	**→OBJECTIFS D'EVALUATION et TYPE D'EVALUATION :** définir des objectifs d'évaluation en adéquation avec les objectifs de formation. Quant à l'évaluation proprement dite, elle peut être : - Évaluation diagnostique, - Évaluation formative, - Évaluation sommative.
→SUPPORTS : utiliser des supports variés. Au moment de la sélection, s'interroger sur : - L'utilité, - La pertinence, - La lisibilité, - Activité de l'élève	**→STRATEGIE PEDAGOGIQUE :** il s'agit de préciser la démarche pédagogique, l'organisation, les techniques d'animation et de communication pédagogique. - Démarche pédagogique : privilégier la démarche inductive qui consiste à mener la réflexion de l'élève du particulier au général, du concret vers le conceptuel, du concret à l'abstrait, - Organisation : travail individuel, de groupe, collectif. - Techniques d'animation et de communication pédagogique : questionnement, utilisation des outils pédagogiques,

**Source : Enseigner aujourd'hui dans la voie professionnelle - fiches-conseils pour l'enseignant Daniel Cotés Torréa Editions CASTELLA*

QUELQUES DEMARCHES PEDAGOGIQUES :

Démarche inductive* : est celle qui conduit l'apprenant du réel à la conceptualisation. On part du particulier pour aller au général et revenir ensuite au particulier.

*Exemple *:*

1. *Les apprenants observent, explorent, cherchent, analysent, manipulent, réalisent, expérimentent…*
2. *L'enseignant organise la mise en commun des observations*
3. *L'enseignant conduit la synthèse, complète, structure, aide à la conceptualisation,*
4. *Les apprenants réutilisent, s'entraînent, maîtrisent, transfèrent*

Démarche déductive* : est celle qui conduit l'apprenant des définitions et principes aux applications concrètes : on va du général au particulier *(on donne le principe et on le fait appliquer au moyen d'exercices)*

Démarche dialectique* : consiste à faire travailler les apprenants en petits groupe en leur proposant des situations d'apprentissage (des problèmes à résoudre) qui provoquent des débat contradictoires, des interrogations, la réflexion, le traitement de l'information en profondeur, donc la reconstruction des principes par l'apprenant. L'enseignant sert de médiateur.

GUIDE DE QUESTIONNEMENT POUR PREPARER UNE SEANCE

1 **Quel est le public ?**

- ⌦ *niveau d'élève ?*
- ⌦ *niveau de classe ?*
- ⌦ *y a-t-il beaucoup d'élèves en difficultés ?*
- ⌦ *lesquels ? quelles activités spécifiques ?*

2 **Quels sont les objectifs ?** (les résultats attendus) en fin de séance

Pour définir un objectif, il faut se demander ce que les élèves seront faire à la fin d'une leçon, qu'ils ne savaient pas faire auparavant.

- ⌦ *Quel sera l'activité ou la tâche que les élèves (apprenants) devront réaliser ?* ***objectif opérationnel***
- ⌦ *Quelles seront les compétences que les élèves (apprenants) devront mettre en œuvre pour réaliser cette production ?* ***objectif de compétences***
- ⌦ *Quelles seront les connaissances que les élèves (apprenants) devront mobiliser pour mettre en œuvre les compétences attendues ?* ***objectif de connaissances***

3 **A quel niveau d'activité intellectuelle se situe l'apprentissage**

par rapport à la classification de BLOOM (cf. Annexe 1)

4 **Quelle(s) démarche(s) pédagogique(s) vais-je utiliser ?**

(inductive, déductive, etc . cf. page 2)

5 **Comment vérifier que l'apprentissage est réalisé ?**

Il faut ici se demander comment on pourra vérifier à l'aide d'un outil d'évaluation que l'objectif est atteint.

Il faut aussi vérifier à l'aide de la taxonomie de Bloom, si le niveau d'évaluation est suffisant.

Quelle est la situation d'évaluation (situation de contrôle permettant l'évaluation) qui permettra de vérifier que le nouvel apprentissage a été réalisé ?

6 **Quel est la place de cette séance ?**

- ⌦ *par rapport aux séances précédentes ?,*
- ⌦ *dans ma discipline ?*
- ⌦ *par rapport aux autres disciplines ?*
- ⌦ *Par rapport à l'expérience vécue par les apprenants ? (PFMP)*
- ⌦ *Y a-t-il des acquisitions préalables pour aborder cette séance ?*

7 **Comment donner du sens à cette séance ?**

- ⌦ *à quels objectifs professionnels relier ce travail ?*
- ⌦ *à quelles connaissances déjà existantes chez l'apprenant puis-je associer ce thème ?*
- ⌦ *que peut-on poser comme problème concret à résoudre ?*
- ⌦ *comment trouver le levier d'apprentissage qui va intéresser les élèves ou encore donner du sens à ce qu'ils apprennent ?*

**Source : Enseigner aujourd'hui dans la voie professionnelle - fiches-conseils pour l'enseignant Daniel Cotés Torréa Editions CASTELLA*

ANNEXE 1

LA TAXONOMIE DE BLOOM

La classification des objectifs en catégories est ce que l'on appelle la « Taxonomie des objectifs ».
L'intérêt d'une taxonomie est qu'elle permet d'identifier la nature des capacités sollicitées par un objectif de formation et son degré de complexité. Cette information, parmi d'autres, permet d'adapter la méthode de formation.
De ses travaux Benjamin Bloom, psychologue en éducation, a fait émerger une classification des niveaux de pensée importants dans le processus d'apprentissage.
Vis à vis du domaine cognitif, Bloom identifie 6 types d'activités, du plus simple au plus complexe, comprenant chacune un ou plusieurs sous-domaines :
Bloom fait l'hypothèse que les habiletés peuvent être mesurées sur un continuum allant de simple à complexe.
La taxonomie des objectifs éducationnels de Bloom est composée des six niveaux suivants :

Niveau	Mots-clés
1. Connaissance	• Observe et se souvient de l'information, restitue l'information en mémoire. • Arrange, définit, décrit, associe, ordonne, retient, nomme, note, répète, Qui ? Quoi ? Quand ? Où ? Question
2. Compréhension	• Comprend l'information et en saisit le sens • Altère, change, classifie, définit dans ses propres mots, discute, explique, donne des exemples, traduit, etc.
3. Application	• Utilise l'information et utilise des méthodes • Applique, calcule, construit, pratique Combien ? Lequel ? Que ? Qu'est-ce que cela est ? Écrit un exemple d'une question
4. Analyse	• Voit des modèles et organise les parties • Analyse, évalue, catégorise, compare, conclue, contraste, critique, Pose un diagnostic différencie, etc. Pourquoi?
5. Synthèse	• Utilise de vieilles idées pour en créer de nouvelles • Assemble, compose, crée, améliore, synthétise, Et si, etc. Comment pouvons-nous nous améliorer ? Qu'est-ce qui arriverait si ? Comment pouvons-nous résoudre ? Questions
6. Évaluation	• Compare et discrimine les idées • Évalue, argumente, choisit, certifie, critique, décide, déduit, défend, distingue, évalue, recommande, etc.

La taxonomie des objectifs éducationnels de Bloom peut s'avérer intéressante pour des professeurs et formateurs. Ces derniers peuvent concevoir des activités pédagogiques et présenter les informations selon les niveaux de pensée.

Niveau	Exemples d'activités
1. Connaissance	Mémoriser des informations, définir des terminologies, des techniques, etc.
2. Compréhension	Comprendre un article afin d'en faire un résumé
3. Application	Utiliser les connaissances de l'apprenant pour les appliquer dans une situation concrète *(" la vraie vie ")*
4. Analyse	Demander à l'apprenant de disséquer un sujet, d'en expliquer les tenants et les aboutissants
5. Synthèse	Reformuler les parties d'un sujet ensemble mais d'une toute nouvelle manière en se basant sur plusieurs sources
6. Évaluation	Juger la valeur d'un sujet avec un objectif précis

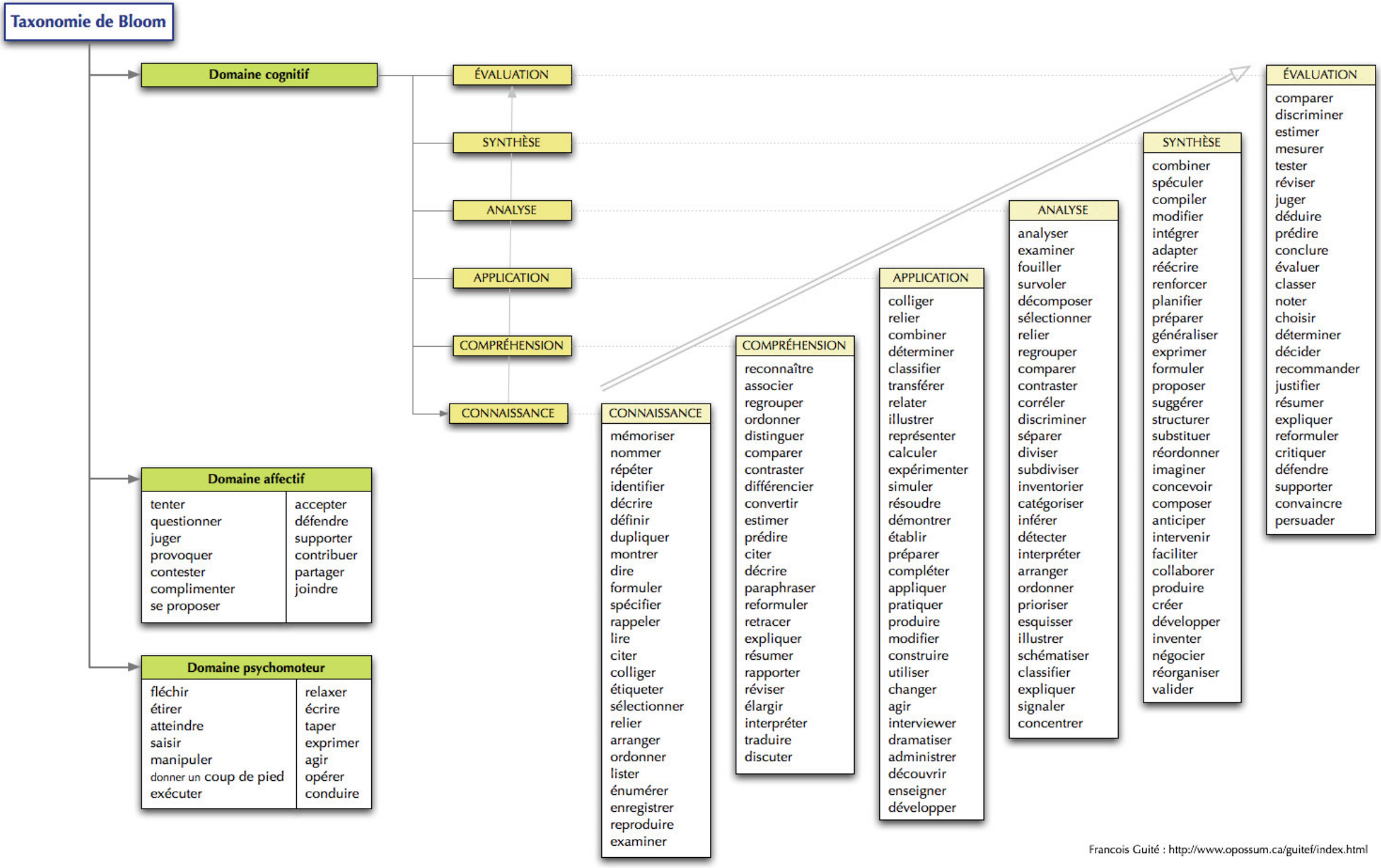
Taxonomie de Bloom
Domaine cognitif
ÉVALUATION
SYNTHÈSE
ANALYSE
APPLICATION
COMPRÉHENSION
CONNAISSANCE
Domaine affectif
tenter
questionner
juger
provoquer
contester
complimenter
se proposer
accepter
défendre
supporter
contribuer
partager
joindre
Domaine psychomoteur
fléchir
étirer
atteindre
saisir
manipuler
donner un coup de pied
exécuter
relaxer
écrire
taper
exprimer
agir
opérer
conduire
CONNAISSANCE
mémoriser
nommer
répéter
identifier
décrire
définir
dupliquer
montrer
dire
formuler
spécifier
rappeler
lire
citer
colliger
étiqueter
sélectionner
relier
arranger
ordonner
lister
énumérer
enregistrer
reproduire
examiner
COMPRÉHENSION
reconnaître
associer
regrouper
ordonner
distinguer
comparer
contraster
différencier
convertir
estimer
prédire
citer
décrire
paraphraser
reformuler
retracer
expliquer
résumer
rapporter
réviser
élargir
interpréter
traduire
discuter
APPLICATION
colliger
relier
combiner
déterminer
classifier
transférer
relater
illustrer
représenter
calculer
expérimenter
simuler
résoudre
démontrer
établir
préparer
compléter
appliquer
pratiquer
produire
modifier
construire
utiliser
changer
agir
interviewer
dramatiser
administrer
découvrir
enseigner
développer
ANALYSE
analyser
examiner
fouiller
survoler
décomposer
sélectionner
relier
regrouper
comparer
contraster
corréler
discriminer
séparer
diviser
subdiviser
inventorier
catégoriser
inférer
détecter
interpréter
arranger
ordonner
prioriser
esquisser
illustrer
schématiser
classifier
expliquer
signaler
concentrer
SYNTHÈSE
combiner
spéculer
compiler
modifier
intégrer
adapter
réécrire
renforcer
planifier
préparer
généraliser
exprimer
formuler
proposer
suggérer
structurer
substituer
réordonner
imaginer
concevoir
composer
anticiper
intervenir
faciliter
collaborer
produire
créer
développer
inventer
négocier
réorganiser
valider
ÉVALUATION
comparer
discriminer
estimer
mesurer
tester
réviser
juger
déduire
prédire
conclure
évaluer
classer
noter
choisir
déterminer
décider
recommander
justifier
résumer
expliquer
reformuler
critiquer
défendre
supporter
convaincre
persuader
Francois Guité : http://www.opossum.ca/guitef/index.html

ANNEXE 2

LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES DES MAITRES

- **COMPÉTENCES A DÉVELOPPER**

  ⌦ **C1.** Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable
  ⌦ **C2.** Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer
  ⌦ **C3.** Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale
  ⌦ **C4.** Concevoir et mettre en œuvre son enseignement
  ⌦ **C5.** Organiser le travail de la classe
  ⌦ **C6.** Prendre en compte la diversité des élèves
  ⌦ **C7.** Évaluer les élèves
  ⌦ **C8.** Maîtriser les technologies de l'information et de la communication
  ⌦ **C9.** Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école
  ⌦ **C10.** Se former et innover

C1 Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable

Tout professeur contribue à la formation sociale et civique des élèves. En tant qu'agent de l'État, il fait preuve de conscience professionnelle et suit des principes déontologiques : il respecte et fait respecter la personne de chaque élève , il est attentif au projet de chacun ; il respecte et fait respecter la liberté d'opinion ; il est attentif à développer une attitude d'objectivité ; il connaît et fait respecter les principes de la laïcité, notamment la neutralité ; il veille à la confidentialité de certaines informations concernant les élèves et leurs familles.
Il exerce sa liberté et sa responsabilité pédagogique dans le cadre des obligations réglementaires et des textes officiels ; il connaît les droits des fonctionnaires et en respecte les devoirs. L'éthique et la responsabilité du professeur fondent son exemplarité et son autorité dans la classe et dans l'établissement.

CONNAISSANCES	CAPACITÉS	ATTITUDES PROFESSIONNELLES
- **des valeurs de la République et les textes qui les fondent** : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations ; mixité ; égalité entre les hommes et les femmes ; - **des institutions** (État et collectivités territoriales) qui définissent et mettent en œuvre la politique éducative de la nation ; -**les mécanismes économiques et les règles qui organisent le monde du travail et de l'entreprise** ; - **la politique éducative de la France, les grands traits de son histoire et ses enjeux actuels** (stratégies, politiques, économiques, sociaux) en comparaison avec d'autres pays européens ; - **les grands principes du droit de la fonction publique et le code de l'éducation** : les lois et textes réglementaires en relation avec la profession exercée, les textes relatifs à la sécurité des élèves (obligations de surveillance par exemple) et à la sûreté (obligation de signalement par exemple) ; - **le système éducatif, ses acteurs et les dispositifs spécifiques** (éducation prioritaire, etc.) ; - **la convention internationale des droits de l'enfant** ; - **ses droits et recours face à une situation de menace ou de violence** ; - **l'organisation administrative et budgétaire des établissements publics locaux d'enseignement** ; - **les règles de fonctionnement de l'établissement** (règlement intérieur, aspects budgétaires et juridiques) ; - **les caractéristiques et les indicateurs de l'établissement d'exercice** ; - **le projet de l'établissement d'exercice** ; - **le rôle des différents conseils** (conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil de classe, conseil de discipline, d'autre part).	- **utiliser** ses connaissances sur l'évolution et le fonctionnement du service public d'éducation nationale pour recourir aux ressources offertes ; - **se situer** dans la hiérarchie de l'institution scolaire ; - **participer** à la vie de l'école ou de l'établissement ; - **repérer** les signes traduisant des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques, de la grande pauvreté ou de la maltraitance ; - **contribuer,** en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves ; - **se faire respecter** et utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit.	- **faire comprendre et partager les valeurs de la République ;** - **intégrer, dans l'exercice de sa fonction, ses connaissances sur les institutions, sur l'État** (son organisation et son budget)**, sur ses devoirs de fonctionnaire ;** - **respecter dans sa pratique quotidienne les règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur dans le cadre du service public d'éducation nationale ;** - **respecter les élèves et leurs parents ;** - **respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs ;** - **collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel ;** - **prendre en compte la dimension civique de son enseignement.**

C2 Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer

Le professeur doit être exemplaire quelle que soit sa discipline, dans son usage de la langue française.
Il est attentif à la qualité de la langue chez ses élèves. Qu'il présente des connaissances, fournisse des explications ou donne du travail, il s'exprime avec clarté et précision, en tenant compte du niveau de ses élèves. Il sait décrire et expliquer simplement son enseignement à la diversité de ses interlocuteurs, en particulier les parents.

CONNAISSANCES	CAPACITÉS	ATTITUDES PROFESSIONNELLES
- **des mécanismes du développement des capacités d'expression écrite et orale tout au long de la scolarité** ; - **des règles fondamentales de l'orthographe et de la grammaire**.	- c**onstruire** des séquences d'enseignement qui visent (pour partie) des objectifs de développement de l'expression orale et écrite des élèves ; **- communiquer** avec clarté et précision et dans un langage adapté à l'écrit comme à l'oral **avec les élèves**, au cours des apprentissages (transmission des connaissances, organisation du travail en classe et du travail personnel à fournir….).	- **intégrer dans certaines situations professionnelles l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves ;** - **veiller dans toutes les situations d'enseignement ou éducatives, à l'utilisation d'un registre de langue convenable par les élèves, à l'écrit comme à l'oral**.

C3 Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale

Le professeur a une connaissance approfondie et élargie de sa ou de ses disciplines et une maîtrise des questions inscrites aux référentiels. Il aide les élèves à acquérir les compétences exigées en veillant à la cohérence de son projet avec celui que portent les autres enseignements. Il possède une solide culture générale qui lui permet de contribuer à la construction d'une culture commune des élèves.

CONNAISSANCES	CAPACITÉS	ATTITUDES PROFESSIONNELLES
du Professeur des lycées et collèges - la maîtrise de l'ensemble des connaissances dans sa ou ses disciplines et l'élargissement de sa culture aux disciplines connexes, - la situation de sa ou ses disciplines, à travers son histoire, ses enjeux épistémologiques, ses problèmes didactiques et débats qui la traversent**.**	**- organiser** l'enseignement de sa discipline en cohérence avec les autres enseignements**.**	- rigueur scientifique ; - participation à la construction d'une culture commune des élèves.

C4 Concevoir et mettre en œuvre son enseignement

Le professeur est un spécialiste de l'enseignement de sa ou des ses disciplines, c'est-à-dire qu'il est capable d'assurer, sur la durée d'une année scolaire, l'apprentissage effectif de ses élèves dans le cadre d'un enseignement collectif. Pour cela, il maîtrise la didactique de sa ou de ses disciplines, et il est capable de mettre en oeuvre des approches pluridisciplinaires ; il connaît les processus d'apprentissage et les obstacles que peuvent rencontrer les élèves et la manière d'y remédier ; il est capable d'élaborer des programmations et de répartir les apprentissages dans le temps. Il sait prendre en compte ce qui a été réalisé précédemment.

Le professeur peut être appelé à participer aux actions de formation continue des adultes et aux formations par apprentissage et être formé en conséquence.

CONNAISSANCES	CAPACITÉS	ATTITUDES PROFESSIONNELLES
- **des objectifs à atteindre pour un niveau donné, dans le cadre de son enseignement ou de son domaine d'activité** ; - **des programmes d'enseignement et documents d'accompagnement qui le concernent à tous les niveaux d'enseignement des premier et second degrés** ; - **des fondements de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte, des processus d'apprentissage des élèves et des obstacles possibles à ces processus ;** - **des différents supports et des outils** (tableau, manuels, documents…) **nécessaires à la conception et à la mise en œuvre des apprentissages.**	**- définir** des objectifs d'apprentissage à partir des références des textes officiels ; - **raisonner** en termes de compétences, c'est-à-dire déterminer les étapes nécessaires à l'acquisition progressive des connaissances, des capacités et des attitudes prescrites à partir des acquis et des besoins identifiés en mettant en œuvre : • **une progression et une programmation sur l'année et sur le cycle ;** • **une progression différenciée selon les niveaux des élèves ;** - **s'appuyer** sur ses connaissances des processus d'apprentissage des élèves et de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte ; - **prendre en compte** les résultats des évaluations dans la construction d'une progression pédagogique ; - **intégrer** dans son enseignement la prévention des risques professionnels.	**- développer des approches pluridisciplinaires et transversales fondées sur les convergences et les complémentarités entre les disciplines ;** **-construire des activités permettant d'acquérir la même compétence par le biais de plusieurs disciplines ;** **- mettre sa discipline au service de projets ou dispositifs pluridisciplinaires ;** **- apprécier la qualité des documents pédagogiques** (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement…).

C5 Organiser le travail de sa classe

Le professeur sait faire progresser une classe aussi bien dans la maîtrise des connaissances, des capacités et des attitudes que dans le respect des règles de la vie en société ; ses exigences portent sur les comportements et il fait en sorte que les élèves attachent de la valeur au travail personnel et collectif.

CONNAISSANCES	CAPACITÉS	ATTITUDES PROFESSIONNELLES
- **maîtrise des connaissances relatives à la gestion des groupes et des conflits.**	- **prendre en charge** un groupe ou une classe, faire face aux conflits, développer la participation et la coopération entre élèves ; - **organiser l'espace** de la classe et le temps scolaire en fonction des activités prévues ; - **organiser les différents moments d'une séquence** ; - **adapter** les formes d'interventions et de communication aux types de situations et d'activités prévues (postures, place, interventions, vérification des consignes, etc.).	- **veiller à instaurer un cadre de travail permettant l'exercice serein des activités.**

C6 Prendre en compte la diversité des élèves

Mettre en œuvre les valeurs de la mixité, qu'il s'agisse du respect mutuel ou de l'égalité entre tous les élèves.
Différencier son enseignement en fonction des besoins et des facultés des élèves, afin que chaque élève progresse.
Prendre en compte les différents rythmes d'apprentissage, accompagner chaque élève, y compris les élèves à besoins particuliers.
Savoir faire appel aux partenaires de l'école en tant que de besoin (infirmière, assistante sociale, médecin scolaire, COP, etc.)
Connaître les mécanismes de l'apprentissage dont la connaissance a été récemment renouvelée, notamment par les apports de la psychologie cognitive.
Amener chaque élève à porter un regard positif sur l'autre et sur les différences dans le respect des valeurs et des règles communes républicaines.

CONNAISSANCES	CAPACITÉS	ATTITUDES PROFESSIONNELLES
- des éléments de sociologie et de psychologie lui permettant de tenir compte, dans le cadre de son enseignement, de la diversité des élèves et de leurs cultures ; - **des dispositifs éducatifs de la prise en charge de la difficulté scolaire et des élèves en situation de handicap**.	- **prendre en compte** les rythmes d'apprentissage des élèves ; - **déterminer**, à partir des besoins identifiés, les étapes nécessaires à l'acquisition progressive des savoirs et des savoir-faire prescrits ; - **mettre en œuvre** des dispositifs pédagogiques visant à adapter la progression à la diversité des élèves (pédagogie différenciée, programme personnalisé de réussite éducative) ; - **participer** à la conception d'un projet individualisé de scolarisation pour les élèves à besoins particuliers et les élèves handicapés.	- **préserver l'égalité et l'équité entre élèves** ; - **veiller à ce que chaque élève porte un regard positif sur lui-même et sur l'autre.**

C7 Évaluer les élèves

Le professeur sait évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences atteint par les élèves. Il utilise le résultat des évaluations pour adapter son enseignement aux progrès des élèves. Il fait comprendre aux élèves les principes d'évaluation et développe leurs capacités à évaluer leurs propres productions. Il communique et explique aux parents les résultats attendus et les résultats obtenus.

CONNAISSANCES	CAPACITÉS	ATTITUDES PROFESSIONNELLES
- **des différentes évaluations qu'il peut être amené à pratiquer (diagnostique, formative, sommative, certificative).**	- **comprendre les fonctions de l'évaluation ;** - **concevoir des évaluations aux différents moments de l'apprentissage, c'est-à-dire :** - définir le niveau d'exigence de l'évaluation, - adapter le support et le questionnement en référence aux objectifs et au type d'évaluation que l'on souhaite mener ; - expliciter les consignes, guider les élèves dans la préparation de l'évaluation ; - expliciter les critères de notation ; - analyser les résultats constatés et déterminer les causes des erreurs ; - concevoir des activités de remédiation et de consolidation des acquis (exercices d'entraînement, exercices de mémorisation oraux ou écrits, activités d'aide, de soutien et d'approfondissement, etc.) ; - développer les compétences des élèves dans le domaine de l'autoévaluation ; - pratiquer l'évaluation certificative (examens, contrôle en cours de formation).	- **mesurer ses appréciations ;** **- valoriser l'exercice et le travail personnel des élèves ;** **- veiller à ce que chaque élève soit conscient de ses progrès, du travail et des efforts qu'il doit produire.**

C8 Maîtriser les technologies de l'information et de la communication

Tout professeur est concerné par l'usage des outils propres à ces technologies et leur intégration dans les pratiques pédagogiques. Il doit avoir les compétences d'usage et de maîtrise raisonnée des technologies de l'information et de la communication dans sa pratique professionnelle.
Les connaissances et les capacités attendues sont celles du certificat informatique et internet de niveau 2 « enseignant », (requis en fin de formation professionnelle).

CONNAISSANCES	CAPACITÉS	ATTITUDES PROFESSIONNELLES
- maîtrise : - des connaissances explicitées dans le référentiel du C2i de niveau 2 « enseignant » ; - des droits et devoirs liés aux usages des TIC.	- **concevoir, préparer et mettre en œuvre** des contenus d'enseignement et des situations d'apprentissage ; - **participer** à l'éducation aux droits et devoirs liés aux usages des technologies de l'information et de la communication ; - **s'impliquer** dans l'éducation aux risques encourus dans l'utilisation des réseaux numériques ouverts sur l'internet ; - **utiliser** les TIC et les outils de formation ouverte et à distance pour actualiser ses connaissances ; - **travailler en réseau** avec les outils du travail collaboratif.	- **critique vis-à-vis de l'information disponible ;** **- réfléchie et responsable dans l'utilisation des outils interactifs exigée des élèves ;** **- actualisation des connaissances et compétences au cours de son exercice professionnel.**

C9 Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école

Le professeur participe à la vie de l'école ou de l'établissement. Il contribue également à la vie de l'institution scolaire, de l'académie ou même à celle du territoire national en participant à la formation initiale et continue des professeurs et à différentes commissions de travail (concours, examens etc.)
Il travaille avec les équipes éducatives de l'EPLE et de ses classes ainsi qu'avec des enseignants de sa ou de ses disciplines. Le conseil pédagogique constitue un des instruments privilégiés du travail en équipe.
Le professeur coopère avec les parents et les partenaires de l'école.
Il aide l'élève à construire son projet personnel et professionnel.

CONNAISSANCES	CAPACITÉS	ATTITUDES PROFESSIONNELLES
- du rôle et de la fonction des associations de parents d'élèves ; - des partenaires et des interlocuteurs extérieurs à l'école avec lesquels il est amené à travailler ; - pour ce qui le concerne, des conventions et protocoles liant le ministère de l'éducation nationale à d'autres ministères ou organismes ; - des dispositifs d'aide à l'insertion des élèves ; - des procédures d'orientation (et réorientation) et des différentes voies dans lesquelles les élèves peuvent s'engager.	**- inscrire sa pratique professionnelle dans l'action collective de l'établissement, notamment** : . dans le **domaine de la programmation des enseignements ;** . dans le **domaine de l'évaluation** (supports et échelles d'évaluation harmonisés, livrets scolaires, bulletins trimestriels…) ; . dans le **domaine de l'orientation** ; .dans le **domaine de l'aide et de l'insertion des élèves**, en collaboration avec les autres personnels (professeurs principaux, conseillers principaux d'éducation, personnels d'orientation et du secteur médico-social…) ; . dans le **domaine de l'éducation artistique et culturelle** par la connaissance des principaux partenaires (professionnels et établissements relevant du ministère chargé de la culture, collectivités territoriales, associations) ; . dans le **domaine des partenariats éducatifs** avec les services de l'État (culture, emploi, justice, police, environnement et développement durable, défense…) ; **- communiquer avec les parents** : - en contribuant à l'établissement d'un dialogue constructif dans le but de les informer sur les objectifs de son enseignement ou de son activité, de rendre compte des évaluations dans un langage adapté, d'examiner les résultats, les aptitudes de leurs enfants, les difficultés constatées et les possibilités d'y remédier ; - en mobilisant ses connaissances dans le domaine de l'orientation pour aider l'élève et ses parents dans l'élaboration d'un projet professionnel ; - **contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques et de la grande pauvreté ou de la maltraitance** ; - **utiliser les possibilités offertes par les services éducatifs installés auprès des institutions culturelles, notamment dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (pédagogie de projet)** ;	- **favoriser le travail collectif, le dialogue avec les parents et la dimension partenariale**.

C10 Se former et innover

Le professeur met à jour ses connaissances disciplinaires, didactiques et pédagogiques, il sait faire appel à ceux qui sont susceptibles de lui apporter aide ou conseil dans l'exercice de son métier.
Il est capable de faire une analyse critique de son travail et de modifier, le cas échéant, ses pratiques d'enseignement.

CONNAISSANCES	CAPACITÉS	ATTITUDES PROFESSIONNELLES
- de l'état de la recherche : - dans sa discipline, - dans le domaine de la didactique, de la pédagogie et de la transmission de savoirs (processus d'apprentissage, didactique des disciplines, utilisation des technologies de l'information et de la communication…) ; **- de la politique éducative de la France.**	- **tirer parti** des apports de la recherche et des innovations pédagogiques pour actualiser ses connaissances et les exploiter dans sa pratique quotidienne.	- **faire preuve de curiosité intellectuelle ;** **- remettre son enseignement et ses méthodes en question ;** **- s'inscrire dans une logique de formation professionnelle tout au long de la vie.**